



FEDERATION FRANCAISE de PARACHUTISME

CONSEIL TECHNIQUE PERMANENT
CIRCULAIRE DE SECURITE N° 37

Jean COUPE

N/Réf. : JC/nv/2937

DATE : 9 juillet 1991

OBJET : Modifications à apporter à des voilures

MATERIEL CONCERNE : Voilures PINTAIL

TEXTE :

Par circulaire de sécurité n° 35, le Conseil Technique Permanent a diffusé l'interdiction d'emploi relative aux voilures PINTAIL 170 - 144 - 120.

La société PISA vient de communiquer un Bulletin Service concernant les modifications à apporter à ces voilures pour résoudre leurs problèmes d'ouverture.

Les modalités d'application des modifications seront adressées aux propriétaires de ce type de voile après réception de leur demande à la FFP.

DECISION FEDERALE :

Suppression de l'interdiction d'emploi sous réserve de l'application stricte des modifications définies par l'industriel.

DATE D'APPLICATION :

Dès réception de la présente circulaire.

DIFFUSION :

B. COLAS, Président FFP
DTN
CEV (E.Q. Para)
MJS (Monsieur TROUF)
Directeurs Techniques des CEP
Réparateurs de Parachutes
Membres du CTP
Mr. Y. CHALOIN
Mr. J.F. PRUNIER
Mr. M. TOURNIER